L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A. F. WEISSE & Co. Rue de Chartres No 73, Entre Conti et Bienville

NOUVELLE-ORLÉANS, SAMEDI MATIN, 9 NOVEMBRE 1861.

Nouvelle-Orléans, SAMEDI MATIN, 9 NOVEMBRE.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par M. Barnett, Jr., au coin des rues Chartres et St-Louis—Meubles (succession Justine Coupon).

Par R. B. Sykes, 20, Magasins—Brandy.

Par D. E. Morphy, au magasin de M. L. Barthe, 60 Commune—Tabac.

Par Francis Fernandez, 114, coin St-Louis et Chartres—Coignons en fer.

Par C. E. Forstall, à la Bourse des Marchands—Terrains situés à Gentilly et au faubourg Franklin, ainsi qu'esclaves (succession Marie Noel Cordier).—Aussi, vis-à-vis la Bourse St-Louis—Des chevaux, du ... et du buggy, un mulet, un buggy, une selle mexicaine, le tout de la succession Reiband.

Par Francis Fernandez, à 10 heures, à son magasin d'encan, à l'encoignure des rues St-Louis et Chartres, No 114—Marchandises sèches.

Par M. le Shérif, à midi, au City Hôtel, rue de la Commune—Plusieurs esclaves.

Construction de navires de guerre

L'idée que nous émettions, au mois de mai dernier, de la construction, aux frais de la ville et des citoyens de la Nouvelle-Orléans, de navires de guerre destinés à briser le blocus, paraît avoir obtenu gain de cause depuis que nous sommes entrés dans le mois de novembre, après cinq mois de pertes subies par le commerce, les propriétaires et les consommateurs, pertes qui peuvent se compter par douzaines de millions. Sans récriminer sur le passé et prenant les choses au point où elles en sont, nous poserons la question en ces termes: Vaut-il mieux continuer à supporter un état de choses qui occasionne une perte de quelques centaines de mille piastres par jour, ou n'est-il pas préférable de faire de suite le sacrifice d'une faible partie de ce que nous avons pour sauver tout le reste. L'alternative n'est pas douteuse. C'est ce que paraissent avoir compris les membres du conseil de ville, car voici les résolutions adoptées par le conseil des aldermen-assistants, dans la séance de jeudi soir:

Attendu que le blocus du port de la Nouvelle-Orléans par les vandales du Nord a causé et cause encore une perte considérable au commerce de cette ville;

Et attendu que la récente et glorieuse attaque par le commodore Hollins avec sa "flotte de moustiques" a démontré le fait qu'avec des navires convenablement construits et protégés, tels que des bâtiments blindés en fer, des brûlots, des tortues, etc., l'entrée de ce port peut être débarrassée de la flotte des envahisseurs et le blocus efficacement levé;

En conséquence, il est résolu par le conseil communal de la Nouvelle-Orléans, que la somme de cinq cent mille dollars est allouée pour la construction de navires semblables au *Manassas* et de bâtiments blindés, pourvu qu'une somme d'au moins un *million* de dollars soit souscrite et versée par les marchands, armateurs et autres individus intéressés à la levée du blocus et à l'ouverture de notre port au commerce.

Si cette résolution est adoptée au conseil supérieur, et nous n'avons pas le moindre doute qu'elle ne le soit, la ville se trouvera engagée à souscrire cinq cent mille dollars à la condition que les citoyens feront eux-mêmes un fonds de un million. Avec un capital de quinze cent mille piastres on pourrait arriver au résultat proposé, et, s'il était nécessaire de dépenser deux millions pour faire les choses complètement et n'avoir pas à recommencer, nous croyons qu'on obtiendrait facilement de la législature une allocation de cinq cent mille piastres pour combler le déficit.

En ce moment, il s'agit de savoir comment réaliser dans le plus bref délai le million demandé. Ce n'est pas un appel au patriotisme des citoyens, c'est un appel à leur intérêt bien entendu qu'on leur adresse. Les commerçants en gros et en détail dans toutes les branches possibles, les propriétaires d'immeubles, les détenteurs d'actions de banques et autres, les capitalistes, les planteurs, tous sont intéressés à la levée du blocus et à la réouverture de notre port au commerce.

Supposons le blocus levé et, comme par enchantement, les affaires reprennent avec une activité extraordinaire, les produits s'écoulent avec rapidité et en ramenant une forte quantité d'espèces dans le pays ils forcent les espèces cachées à reparaître, les capitaux, inactifs par peur, sont jetés sur le marché, et peu à peu, les comptes se liquident, les embarras disparaissent, la Nouvelle-Orléans, entrepôt forcé de tout État riverain du Mississipi, présente un aspect d'animation qu'on ne lui aura pas vu depuis de longues années, et elle entre à pleines voiles dans la voie brillante d'un avenir gros de promesses.

La prolongation du blocus, au contraire, perpétue la gêne et la dépréciation de toutes les valeurs, et le peu d'affaires que l'on traite encore fera bientôt place à une stagnation absolue faute de matières premières; les produits encombrent le marché ou restent sur les habitations, et on se trouvera en présence d'une déperdition quotidienne, sans issue pour sortir d'une situation ruineuse pour tous.

Ces considérations sont tellement évidentes que chacun doit les comprendre, et il est certain pour nous que si, il y a six mois, on eût prévu ce qui est arrivé, on eût trouvé dans la population plutôt quatre millions qu'un pour le but proposé. Malheureusement, depuis six mois, les pertes subies précisément à cause du blocus et les sacrifices redoublés que chacun s'est imposé pour soutenir le gouvernement, contribuer à l'équipement des compagnies, envoyer des subsides aux volontaires et secourir les familles de ceux qui étaient sans fortune, ont épuisé bien des bourses.

Dans les souscriptions volontaires ce sont aussi presque toujours les mêmes qui donnent, et nous craignons qu'un temps précieux ne soit perdu si l'on se contente de faire courir des listes de souscriptions chez les particuliers. Il faut donc aviser à un moyen plus prompt et plus expéditif. Une personne nous suggère une idée qui pourrait conduire à la réalisation immédiate de la somme fixée par le conseil. C'est de demander aux institutions monétaires de la Nouvelle-Orléans, aux Banques et aux compagnies d'assurances, qui se sont montrées jusqu'ici très libérales, de faire encore un effort et de prendre la plus grande partie de la souscription en offrant les titres du premier emprunt confédéré, auquel elles ont souscrit il y a six mois plutôt par patriotisme que par spéculation. Elles n'abandonneraient ainsi qu'une valeur qui dort, en ce moment, dans leurs caveaux, et ce sacrifice serait compensé pour elles par les résultats à obtenir.

Les sommes que l'on dépenserait ne seraient d'ailleurs que transformées. Les bâtiments blindés construits dans le but de lever le blocus du Mississipi pourraient, après l'accomplissement de cet objet, être vendus au gouvernement confédéré qui a besoin d'une marine, et il n'y aurait qu'une perte partielle à subir par les souscripteurs. La classe qui est, avec les institutions monétaires, la plus intéressée à l'ouverture de notre port, est celle des planteurs et elle devrait être appelée à prendre part à l'entreprise, soit par une souscription actuelle, soit par un engagement de supporter un pourcentage des risques de l'entreprise.

Il nous reste à faire ressortir un autre point de vue de l'affaire. C'est qu'au lieu de risques à courir, il pourrait y avoir des bénéfices immédiats à réaliser. Quand on pense aux nombreuses prises qu'ont fait le *Sumter*, le *Jeff. Davis* et un ou deux autres petits bâtiments, gênés dans leur course par la nécessité d'éviter les croiseurs fédéraux avec lesquels ils n'étaient pas en état de lutter, on se demande quels résultats on n'obtiendrait pas avec deux steamers rapides, blindés et munis d'un armement qui leur permît de capturer la plupart des nouveaux steamers du commerce armés en guerre par Lincoln.

Il y a donc une double source d'avantages pour compenser les risques de perte ou d'insuccès de l'entreprise. Elle est, il est vrai, aléatoire de sa nature, mais elle est rendue nécessaire par les circonstances, et la Nouvelle-Orléans ne peut se refuser au projet proposé, à moins de faire comme l'avare qui préfère ... de famine ... plutôt que de sacrifier une partie de son or pour acheter des vivres.

NOUVELLE IMPORTANTE.—Une dépêche spéciale adressée de Richmond, le 4 novembre, au *Patriot* de Nashville, renferme ce qui suit:

Une lettre particulière écrite de Londres au *Washington Republican*, dit qu'à moins que, d'ici à quelques jours il n'arrive la nouvelle d'une victoire brillante et décisive du gouvernement fédéral sur les confédérés, le gouvernement de la Grande-Bretagne prendra immédiatement des mesures pour lever le blocus des ports du Sud. Lord John Russell dit: "Je verrai s'il est opportun d'envoyer des navires de guerre pour lever le blocus."

DÉPART DE L'EXPÉDITION ESPAGNOLE.—Nous lisons dans une lettre de la Havane, du 26 octobre, adressée au *Courier* de Charleston:

L'escadre espagnole composée de 12 steamers de guerre portant 300 canons et 2000 hommes, part pour Vera Cruz, le 27, pour demander réparation au gouvernement mexicain et exiger l'exécution des traités. En cas de refus l'expédition prendra possession des ports du golfe.

COMMENT LES FÉDÉRAUX TRAITENT LES DAMES.—Il y a quelque temps les fédéraux arrêtèrent Mme Campbell, ... de l'ex-sénateur des États Jas. Green. Comme il n'y avait pas de prison dans le voisinage, elle fut gardée dans le camp et enfermée à la vue de tous ... des soldats et à ... ... filles.

Par le Télégraphe.

DÉPÊCHES TRANSMISES A L'ABEILLE.

(DÉPÊCHES DE L'APRÈS-MIDI.)

BATAILLE DE COLUMBUS.

Victoire des Confédérés.

... DE L'ENNEMI

Combat acharné.

PERTE ET REPRISE DE LA BATTERIE WATSON.

(Nouvelle-Orléans, 8 novembre.—Nous sommes redevables à M. Davis, l'administrateur du bureau du télégraphe national, de la dépêche suivante:)

Columbus, 7 novembre.—Il y a eu ici une grande bataille aujourd'hui. Elle a commencé à 11 heures et a duré jusqu'à 5 heures après-midi.

Le général Pillow avec les régiments de Tappan, Wright, Pickett et Russell, comprenant 2500 hommes ont été attaqués par 8000 fédéraux commandés par les généraux McClernand et Bradford.

Jusqu'à une heure il y a eu des alternatives de succès et de revers. Nos troupes ont été alors successivement renforcées par les régiments de Walker, Carroll et Marks, commandés par le général Cheatham. Le général Pillow a ordonné alors un mouvement de flanc qui a été exécuté par les régiments de Smythe et Blythe sous le commandement immédiat du général Polk. L'ennemi a été mis en fuite et a été poursuivi jusqu'aux canonnières.

L'ennemi a été complètement mis en déroute et les bois étaient parsemés de morts et de blessés, et couverts de canons, de sacs, de munitions sur un espace de sept milles. Les transports et les canonnières ont été attaqués par nos tirailleurs, et ils ont coupé leurs câbles et sont partis après avoir précipitamment embarqué les fuyards.

Les hommes de la batterie de Watson, commandée par Beltzhoover, se sont immortalisés. Cette batterie a été capturée par l'ennemi et les canons encloués.

Notre perte est considérable, mais moins forte que celle de l'ennemi. Nous avons fait 90 prisonniers. L'ennemi a perdu quatre à cinq cents hommes. On dit que le général fédéral Grant a été tué.

Nous avons repris presque tous ceux des nôtres qui avaient été faits prisonniers. Les officiers se sont bien conduits et quelques uns ont fait des prodiges de valeur. Le général Cheatham a surpassé tous les autres par son audace.

Les dépêches particulières représentent l'affaire comme très sanglante, mais ... que c'est une brillante victoire.

(Le *Delta* a une dépêche ... qui dit que la bataille a eu lieu sur la rive du Missouri en face et un peu au-dessus de Columbus, et que les renforts ont dû traverser le fleuve sur le bateau H. R. W. Hill qui a été atteint par le feu des canonnières en revenant.)

Autres détails sur la bataille de Columbus.

Le régiment de la Louisiane.

Memphis, 8 novembre.—L'*Appeal* publie un extra qui contient le compte-rendu de la bataille livrée hier en face Columbus.

Columbus, 7 novembre.—La brigade du général Pillow de 2,500 hommes, composée du régiment de l'Arkansas, colonel Tappan, des régiments du Tennessee, colonels Freeman, Wright et Pickett, a rencontré l'ennemi fort de 7,500 hommes, sur la rive missourienne du fleuve, en face Columbus, de bonne heure ce matin. L'ennemi était commandé par le général McClernand, assisté du général Bowlin.

La brigade du général Pillow s'est bravement battue jusqu'au moment où ses munitions ont été épuisées. Accablée par le nombre, elle s'est alors repliée à la rivière avec une forte perte. Là elle a fait halte, les régiments se battant avec les baïonnettes. La batterie de Watson a été temporairement perdue dans la retraite.

A ce moment critique, la brigade du général Cheatham, composée des régiments du Tennessee, colonels Smith et Russell, et du régiment de la Louisiane, colonel Marks, appuyée par le général Polk et le régiment du Mississipi, colonel Blythe, est arrivée et a décidé la fortune du jour en reprenant la batterie Watson et en mettant en déroute l'ennemi qui a été poursuivi sur une distance de sept milles jusqu'à ses bateaux, après lesquels la déroute s'est changée en fuite ignominieuse.

Nos troupes ont capturé une grande quantité d'armes et de munitions; la route était couverte de vêtements, de sacs, de fusils, etc.

Le général Bowlin a été fait prisonnier par le capitaine Jas. Rogers, du Tennessee, qui a pris aussi un drapeau.

Le colonel Dougherty et le colonel Beaufort sont parmi les prisonniers fédéraux.

Notre perte est au-dessous de 300; la perte de l'ennemi est de 500 à 800.

La bataille a duré presque toute la journée, a été terrible tout le temps.

Les canonnières ont fait une attaque simultanée sur les batteries de Columbus. Nous avons perdu plusieurs braves officiers de compagnie.

La dépêche particulière suivante a paru dans les journaux d'hier soir:

Columbus, Ky, 8 novembre—Un grand combat a eu lieu hier ici. Cook et moi nous y étions. Un de nos hommes a été tué et un a été blessé. Nous leur avons donné *Jessie!*

A. A. LIPSCOMB,
capitaine des Carroll Guards.

DÉPÊCHES DE NUIT.

De Savannah.

Détails sur l'engagement du Port Walker.

Savannah, 8—Le steamer *Sampson* est arrivé de Port Royal avec les blessés, et rapporte que l'engagement d'hier a eu lieu entre le Fort Walker, à *Bay Point*, et 15 navires dans le port et plusieurs autres en dehors du port. Il y avait 300 hommes au Fort Walker, et 1,300 en dehors du Fort, sur l'île Hilton Head. Le steamship *Minnesota* est entré le premier et a été rapidement suivi de plusieurs autres. Ils ont alors commencé l'attaque contre le fort par trois côtés à la fois. A la seconde bordée lancée par la flotte, l'un de nos canons a été démonté. L'engagement a duré cinq heures, et nous avons fini par avoir tous nos canons démontés, à l'exception de deux. Le fort ne pouvant tenir plus longtemps, nous avons tout préparé pour faire sauter le magasin aussitôt que l'ennemi entrerait.

La perte totale des Confédérés est d'environ 100 hommes, y compris le sergent F. Packer, et le simple soldat Heise, de l'infanterie Berry (Georgia Foresters) légèrement blessés. 2 manquants parmi les volontaires du comté de Thomas, J. W. Fontaine, manquant, (du 17me régiment des Patriotes) les simples soldats Amen et Thompson, tous deux manquants de la compagnie du capitaine Radcliff et 15 manquants dans l'une des compagnies du régiment Dunnovant. Le Dr Buist, de Charleston, a été tué pendant qu'il pansait la blessure du lieutenant ... qui venait d'être blessé à la jambe. ... Reims a eu 14 tués, blessés ou manquants. L'un des aides de camp du général Drayton a été tué sur son cheval, et le général Drayton est légèrement blessé. Des dépêches adressées aux journaux de Charleston disent que nos batteries ont mal tiré, tandis que le tir de l'ennemi était excellent.

De Charleston.

Charleston, 8—Le steamer *Aid* s'est approché hier de l'escadre du blocus, a tiré plusieurs coups de canon et s'est retiré.

De Memphis.

Memphis, 8—Une dépêche spéciale à l'*Appeal*, datée d'Atlanta, Géorgie, et reçue ce soir, dit que l'ennemi nous a pris nos batteries à Bay Point et à Hilton Head, ainsi que la ville de Port Royal. Il est maintenant à 10 milles du chemin de fer qui relie Charleston et Savannah.

Notre perte est considérable.

Memphis, 8—Il règne ici une grande agitation à raison des nouvelles reçues de Columbus, Kentucky. Nous ne savons rien de plus de la bataille, par suite de la défense faite par les autorités militaires de publier aucune nouvelle.

Une assemblée nombreuse de citoyens a eu lieu ce soir, et a décidé de prendre le New Overton Hotel pour en faire un hôpital pour les blessés. Des souscriptions libérales ont été faites à leur profit.

Nous apprenons par une dépêche privée que parmi les membres de la batterie de la Pointe Coupée qui ont été tués, deux seulement sont de la Nouvelle-Orléans. Ce sont MM. Madeline et Warder. D'autres dépêches privées disent que MM. Charles Rieffel, Amédée Gastinel et Brinville Joubert, de l'Artillerie de la Pointe Coupée, et ..., de la Batterie Watson, sont sains et saufs et en bonne santé. George Clark, de l'Artillerie Watson a été tué.

Une dépêche adressée à un sous-officier de l'Artillerie de Watson, actuellement en ville, pour service de ..., porte ce qui suit: "Artillerie Watson, tous bien—Artillerie de la Pointe Coupée, deux tués".

La perte du major B. G. W. Butler ... dans tout l'État. C'était un homme bon, franc et brave, un de nos éminents concitoyens. Il était membre de la Convention qui a passé l'ordonnance de la sécession. Le lieutenant Robert J. Alexander était aussi un jeune homme d'un grand cœur. Il avait assisté Charles Dreux, de regrettable mémoire, dans l'organisation des Cadets d'Orléans. Il commandait le détachement qui ramena ici les restes de son colonel, et ce fut alors qu'on lui offrit et qu'il accepta le grade de premier lieutenant dans les Gaunon Guards.

FABRICATION D'ÉTOFFES DE LAINE.—Le *Knoxville Register* dit que le général Joseph A. Mabry a ... qu'il a envoyé au Texas, et qui lui apprend qu'il a acheté cent mille livres de laine pour lui. Le général va faire fabriquer avec cette laine plus de cent mille verges de drap ... qu'il établit à Knoxville.

Cinquante piastres de récompense

[illegible] ... VICTOR ... LANGLES.

[illegible]

Correspondance particulière de l'Abeille.

PAROISSE DE PLAQUEMINES, 8 nov.

Le 29 octobre dernier, à la Pointe-à-la-Hache, un de nos vieux et respectables créoles, M. Henri Hingle, natif de cette paroisse, a décédé à l'âge de 62 ans. M. Hingle laisse une nombreuse famille.

Le 3 de ce mois, pour la première fois cet automne, nous avons éprouvé ici une légère gelée blanche, mais si légère qu'elle n'a pas même brûlé les feuilles des patates douces.

Bien qu'encore faible, le rendement de la canne dans notre campagne est maintenant plus satisfaisant qu'il ne l'était au commencement de la roulaison.

Voici les retours officiels de l'élection du 4:

Pour trésorier, Defresse 480 voix; pour auditeur, Peralta 496, Haynes 4, Thompson 1; pour surintendant de l'éducation, Avery 139, Magruder 88, Whittle ...; représentants, Boulhouze 298, Ragan 281, Lombard 69, Beacon 257 et Sells 246; pour shérif, Martin 316, Johnston 287; pour recorder, Blond 378, Rapp 146; pour coroner, Hingle 318, Dragon 265; pour assesseur, Blond 589.

Il n'y a pas eu d'élection à la Balise, à la Passe à la Loutre ni à la Passe Sud-Ouest, localités au-dessous des forts et inhabitées depuis quelques mois.

Pour notre paroisse, M. Lusher a nommé M. L. Titus collecteur de la taxe imposée par le gouvernement confédéré. X.

Davis et Stephens ont reçu ici 496 votes.

Voici le vote officiel de l'élection congressionnelle:

	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Détour des Anglais	[illegible]	23	[illegible]	[illegible]
Pointe(?)	[illegible]	21	[illegible]	[illegible]
Pointe à la Hache	56	23	[illegible]	[illegible]
Nigres	31	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Grande Prairie	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Anse aux Jésuites(?)	[illegible]	26	[illegible]	[illegible]
Quartier ...	64	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Au Canal du Cyprès	[illegible]	16	[illegible]	[illegible]
Allen ...	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	18	[illegible]

GARDES D'ORLÉANS.—La première compagnie des Gardes d'Orléans, capitaine G. Obrant, a ordre de se réunir ce matin, à 8 heures. Voir l'ordre du colonel Augustin.

ÉLECTIONS EN LOUISIANE.—Voici quelques uns des retours qui nous sont parvenus des paroisses sur l'élection d'État de lundi dernier.

Paroisse St-Tammany—Pour trésorier d'État B. L. Defresse, 507 voix, pour auditeur, Peralta 629, surintendant de l'éducation, Avery 523; sénateur, Jules Leblanc 252, J. P. Wall 269; représentant, B. Edwards élu; James T. Homer a été élu shérif, et D. D. Riggs coroner.

Paroisse Assomption(?)—... Thompson 3, Haynes ? trésorier, Defresse 617; surintendant de l'éducation, Magruder 618, Avery 7, Harp 4; sénateur, Tête 520, Pugh 416, Weightman, 57, Cage 47; Leblanc et Foley ont été élus représentants, E. O. Malançon shérif, Amadeo Morel recorder, L. U. Folse assesseur, U. Cailleu coroner.

Ville de Shreveport—Trésorier, Defresse 424; auditeur, Peralta 285, Haynes 106, Thompson 13; surintendant de l'éducation, Magruder 209, Avery 106, Harp 46; sénateur, Butler a une forte majorité; représentants, White 346, George 181, McCrady 173, Childers 112.

Paroisse Madison—Représentants, Anderson 276 et Coleman 269, ... Williams 157 et Byrne 111. J. L. Crandall a été élu shérif, L. M. Boyce recorder, P. E. White assesseur, et Isaac Goisenberg coroner.

Paroisse Ouachita—Ont été élus: représentant C. H. Morrison, recorder; C. Delery, shérif, M. C. Hardy, assesseur, N. R. Hawkes, coroner C. Dobbs.

CHRONIQUE LOCALE.

LES NOUVELLES.—Il a régné hier une grande effervescence dans notre population à la suite des nouvelles télégraphiques qui ont paru dans les feuilles du matin et des extras publiés dans le courant de la journée.

On trouvera dans nos colonnes les dernières nouvelles reçues de Columbus et de Port Royal. Les détails du combat qui a eu lieu en face de Columbus sont attendus avec la plus vive impatience, car un grand nombre de Louisianais y ont pris part, et dans cette circonstance, comme toujours, se sont couverts de gloire.

—L'artillerie de la Pointe-Coupée, capitaine Dick Stewart, comprend les jeunes gens suivants qui sont de notre ville et qui appartenaient à l'artillerie Watson:

P E Bonin, H Duberrand, P Joubert, E P Legendre, F C Legendre, J V Aime, O M d'Aubigné, E Giraud, P Bonnessa, W A Pintus, J G Raffier, F Colson, E Robelot, Chas Riedel, A Gastinel, Warder, B L Cutler Beatty, S K Guild, J K Mallett, Lebon, E Gascon, Madeline, Schumaker, H Bourgeois, H Vienne, F Bel, F Dubos, A Gonsalgo, S Beebetts, Lamonne, Ch Vautie, A Schaumaki, M Allen, S ..., Z Boutigny, J Domat Jr, J Larccret, P A Meiller, W Miller.

—L'artillerie Watson était composée en partie des jeunes créoles suivants, qui sont également de la Nouvelle-Orléans:

Capitaine .... BELTZHOOVER.
1er Lieutenant .... L. BURSLEY.
2me Lieutenant .... A. C. GAGE.
3me Lieutenant .... R. A. TOLEDANO(?).

Artilleurs—A C Watson, M Benat, A Burke, H L Birchal, A Marquez, G Landreaux, T Harris, H Bourgeois, J Bonnaigne, A Bourgeois, H V Tirrant, D Seniat, E Marquez Jr, F Romain, W A White, J M Scott, J Weis, H L Nichols, Ed Robelot, L Woolfolk, F Bawren, G F Cabirac, Geo Webster, A Dauphin, A A Barkley, J E Evans, E Canonge, J Kier Jr, D Crosse Jr, M Legrand, A Hardin, E N Barden, U Collins, G Mollieur, G E Bousquin, Chs Wolkart, Sentere, W J Whitside, W L Lebon, G Guéringer, W McDwarggt, Thos Oneil, F Conne, E Collievet, Gus Pitard, E Morin, G W Venables, C G Lecomte, W Branson, J Train, J B Walker, H Cheriement, J Memonsky, O Bonist, C Buell, R Friedrich, W Phelps, A Mayhew, Wm Welkart, U A Guéringer, Paul Blanche, H E Bertel dr, H S Armstrong, C F Eulinger, W J Phillips, J J Aubertin, J A Auril, C J Reynolds.

—Les Carroll Guards, capitaine Alf. Lipscomb; les Gannon Guards, capitaine Amdes; les Continental Guards, capitaine J. G. Fleming—tous de la Nouvelle-Orléans—ont en outre figuré dans le combat.

MESURES IMPORTANTES.—Entre autres mesures importantes que le Conseil a adoptées à sa dernière séance, nous rappellerons les suivantes:

Une résolution de M. Leeds autorisant le Major Général Lovell à construire une batterie en barbette pour l'instruction de la milice, a été sanctionnée par les deux Boards.

La résolution qui annule les contrats au sujet de l'éclairage à l'huile a été également adoptée par les Aldermen et les Assistants.

Une résolution pour le curage du canal Galvez a été soumise au comité des rues et débarcadères.

Une lettre des fermiers du ... marché du Deuxième District relativement à leurs contrats et à la crise actuelle a été envoyée au comité de finances.

La résolution présentée par M. Leeds et annulant le marché conclu entre la ville et la Compagnie du Gaz pour éclairer la ville tous les soirs, a été adoptée. Les Assistants ne l'ont pas encore prise en considération.

INTERROGATOIRE.—John D. Walker, capitaine de bateau à vapeur; deux pilotes, Gaspar et Langebreah, ont subi hier un interrogatoire devant M. H. W. Palfrey, marshal prévost. Ils étaient accusés d'espionnage. La seule preuve qui ait été produite contre eux est une lettre qui aurait été écrite, de Louisville (Kentucky) par John Sebastian, capitaine des canonnières de Lincoln, au capitaine Walker, lettre dans laquelle il était fait des propositions coupables et indiquant que Gaspar et Langebreah étaient des partisans du Nord. La missive était sous enveloppe et adressée au capitaine J. C. Keeling qui la remit au gouverneur.

La défense a clairement établi que la lettre ne pouvait pas avoir été écrite par Sebastian, que c'était un faux.—Il a été prouvé que le capitaine Walker était en faveur de l'Union jusqu'après la sécession de la Virginie, qu'à partir de cette date il abandonna tout espoir de réunion, qu'il est homme du Sud et prêt à combattre pour le Sud, que Gaspar et Langebreah sont citoyens de la Confédération et qu'ils ont tous trois prêté le serment de fidélité.

M. Palfrey n'a pas encore fait connaître sa décision.

M. Bright défendait le capitaine Walker. MM. Cotton et Marr étaient les avocats des deux autres accusés.

[illegible].—Hendy Watson, h. c. l., et Samuel Golding, h. c. l., qui étaient accusés ... d'avoir violé la loi en venant dans l'État, ont été condamnés à un an de Pénitencier.—Andrew Filley, déclaré coupable de faux, a été condamné à dix ans de travaux forcés.—Le ministère public n'a pas trouvé lieu à poursuivre Henry Fernandez, accusé de vol de cheval.

—Les amis des deux Shérifs et du Coroner élus se sont réunis jeudi soir et ont donné une sérénade à chacun de ces messieurs. Ils se sont d'abord rendus chez M. Hermagon, à l'encoignure des rues Clio et Hercules, puis chez M. Walden, dans la rue Apollon, et enfin chez le Dr. Beech, rue ....

—Nos lecteurs se rappellent sans doute l'accusation d'emprisonnement et d'empoisonnement sans motif, portée par Charles S. Ellis contre le recorder Adams et son clerk, puis celle d'abus d'autorité formulée par ceux-ci contre M. Ellis et qui a été l'objet d'une poursuite par M. Monroe; elle est revenue sur l'eau, le grand Juri s'en est occupé. Il a trouvé lieu à poursuivre pour emprisonnement illégal et voies de fait, M. Louis Adams, recorder du Quatrième District; John J. Burnett, percepteur de taxes du même District; Philip Limer, propriétaire des "Varieties Livery Stables", rue Gravier; J. B. Walker, propriétaire de la ligne d'omnibus des hôtels; M. Heron, ancien garçon de buvette d'Ellis; Warren Peabody et Randall Lodwis. ... trois cents piastres. On dit qu'il sera fait devant le juri une tentative ... des causes qui ont pu amener cette application de la loi de Lynch.

—On avait essayé de tuer le petit ... que M. ... dans les ..., à l'encoignure des rues Prieur et Kerlerec. ... était parfaitement bien aujourd'hui.

RECORDER GASTINEL.—Arthur Weltz a été envoyé devant la Première Cour de District pour avoir donné un coup de bâton à Francisco Maës dans la rue Bienville.

George M. J. Benschild a fourni un cautionnement de mille cents piastres en attendant qu'il explique comment il a acheté et possédé un pistolet Monte Christo évalué à quinze piastres et qui a été volé, il y a deux mois, à Louis Mattie.

Charles Fenner déclare qu'il a chargé, il y a deux semaines, M. Voigts de vendre des ... de terre pour lui, que M. Neigle a vendu la marchandise et s'en est approprié le montant—trois piastres et demie.—L'inculpé a fourni un cautionnement de deux cents piastres.

... Robert Dowd ... une bocale en or.

Deux personnes qui tiennent dans la rue Conti des maisons dont ... .

Les accusés dont les noms suivent ont été acquittés à cause de l'absence des plaignants:—Mme Emma Quinn, accusée d'avoir illégalement retenu ...; Mme Phillips, accusée d'avoir battu Miss Feldman; Adam Reichard, accusé d'avoir assailli Henry Mahew; Caton Fermer, accusé d'avoir injurié F. Rock.

Respect de la liberté personnelle.

Nous trouvons dans un journal la lettre suivante du secrétaire de la guerre, qui indique que le gouvernement des États Confédérés entend respecter scrupuleusement la liberté des citoyens.

Département de la guerre, É. C. A.
Richmond, 26 octobre 1861.

Monsieur,—En réponse à votre lettre d'hier je puis dire seulement que personne ne regrette plus profondément que je ne le fais la condition de tous ceux qui, en Virginie ou dans d'autres États, ont été saisis par un pouvoir despotique et sans scrupule, et incarcérés soit dans des étables, soit dans des donjons. C'est cependant un fait bien établi que ce gouvernement n'a épargné aucun effort pour introduire un système d'échange de prisonniers de guerre, et que ses efforts ont été jusqu'ici sans succès.

Les prisonniers dont vous parlez ne sont pas des prisonniers de guerre. Ce sont des hommes qui n'ont pas été pris en armes. Ce sont des prisonniers politiques, et votre proposition semble être que nous devrions tenir en prison des hommes qui ne sont convaincus d'aucun crime, comme prisonniers politiques aussi; que vous imitiez les révoltantes mesures dont vous vous plaignez, et que, dans notre propre Confédération nous emprisonnions des hommes qui sont citoyens de la Virginie, en vertu d'un pouvoir militaire arbitraire, dans le but de les échanger contre ceux qui sont retenus par l'ennemi, dans des circonstances analogues.

Permettez-moi de dire que je ne crois pas que vous ayez réfléchi à la véritable nature des mesures que vous conseillez de prendre, et de déclarer que ce gouvernement ne peut entrer dans une pareille voie pour rivaliser d'injustice avec ses ennemis. Les prisonniers détenus sont examinés, et s'ils sont coupables ou trouvés coupables de trahison ou d'autre crime envers l'État ou la Confédération, ils sont livrés au pouvoir civil, parce que notre gouvernement est un gouvernement de légalité, et que notre plus haute ambition est de le maintenir tel.

Un grand nombre de prisonniers ont été ainsi transférés par ce département aux cours de justice. Tous les autres sont relâchés, car nos concitoyens ne peuvent être gardés en prison sur de simples soupçons, et je considère la preuve de ce que cette exemption de violation de la liberté personnelle est un des fruits légitimes, comme il en est le plus précieux, de la lutte dans laquelle nous sommes engagés. La libération générale de détenus, dont vous paraissez vous plaindre, a été, si j'en suis bien informé, le résultat de l'examen des causes de l'emprisonnement d'un grand nombre de citoyens de la Virginie, qui avaient été arrêtés par des commandants militaires, mais pris sans armes et contre lesquels aucune preuve n'a pu être produite. Assurément vous n'auriez pas désiré, dans l'intérêt de votre propre liberté et de celle des autres qui vous sont chers, que la main violente du pouvoir militaire se fût appesantie sur ces hommes. La convention de la Virginie a autorisé votre gouvernement à arrêter sur soupçon les *étrangers* qu'il croirait dangereux; mais aucun législateur des États Confédérés n'a jamais osé conférer à aucun fonctionnaire public le pouvoir de détenir sur de simples soupçons *nos propres concitoyens.*

Je me vois donc obligé de décliner respectueusement votre proposition de garder des Virginiens en prison jusqu'à ce que l'ennemi relâche d'autres Virginiens qu'il tient en prison. Mais, en même temps j'aiderai cordialement, dans les limites de mes pouvoirs, à faire soumettre aux châtiments légaux tous les traîtres et autres criminels, et je donnerai mon concours actif à tous les efforts légitimes qui auront pour but de secourir nos concitoyens emprisonnés dans cet État ou d'autres États, car je déplore leurs souffrances plus que je ne pourrais le dire.

Je suis, etc. J. P. BENJAMIN,
Secrétaire de la guerre par intérim.

Plus de tombola patriotique.

Nous recevons la lettre suivante qui contient une suggestion assez bonne pour réaliser un fonds de cent mille piastres au bénéfice des volontaires, mais nous ferons observer que la Constitution rend impossible toute participation des autorités à une loterie:

A Messieurs les éditeurs de l'*Abeille*.
Nlle Orléans, 7 novembre 1861.

Messieurs,

Il est vraiment touchant de voir, depuis quelque temps, avec quelle louable énergie les citoyens aisés cherchent à venir en aide, par tous les moyens possibles, à nos braves compagnies de volontaires parties pour le siège de la guerre, ainsi qu'à leurs familles restées parmi nous.

Sans parler des souscriptions et des dons particuliers, presque chaque jour nous apporte l'annonce d'une représentation théâtrale, d'un concert, d'un bal, d'un barbecue donnés au bénéfice de nos défenseurs.

Malheureusement, les temps que nous traversons n'invitent guère à l'allégresse, et, malgré tous les efforts, le résultat de ces représentations, de ces bals et de ces concerts, reste presque toujours au-dessous de ce qu'on en espérait.

Or, comme il est du devoir de chacun d'apporter son grain de sable à l'édifice commun, permettez-moi de vous soumettre, en quelques mots, une idée qui est loin d'être neuve, mais qui, si elle était prise en considération, pourrait à elle seule donner plus de beaux résultats que tout ce qu'on a fait jusqu'à présent.

Vous le savez mieux que moi, messieurs, on est ici grand amateur de loterie,—à preuve, la douleur, je pourrais presque dire le désespoir, d'une grande partie de notre population, qui, par suite du blocus, ne peut plus se procurer de billets de la loterie de la Havane.

Or, qui empêche le gouvernement de l'État ou de la ville de faire une grande loterie patriotique?

Personne, que je sache.

On l'a bien permis (ou toléré), il y a quelque temps, à certains particuliers, qui étaient seuls à en bénéficier; je ne vois donc aucun empêchement à ce que le gouvernement local jouisse du même privilège.

Comme je l'entends, cette loterie patriotique devrait se composer de deux cents mille billets à $1, ce qui donnerait $200,000,—et les lots gagnants ou primes seraient:

1 maison et lot d'une valeur de	$20,000
1 maison et lot d'une valeur de	10,000
4 maisons et lots d'une valeur de $5,000 l'une	20,000
10 maisons et lots d'une valeur de $2,000 l'une	20,000
10 maisons et lots d'une valeur de $1,000 l'une	10,000
40 lots de ville à $500 l'un	20,000
66 lots gagnants	$100,000

Par ces chiffres, on voit que cette entreprise laisserait un bénéfice net de $100,000.

Supposons que ce soit la ville qui se charge de cette loterie patriotique, et la municipalité se trouvera bientôt, sans secousse et sans bourse délier, en possession d'une somme qui lui permettra de venir efficacement en aide à nos frères qui combattent et versent leur sang pour nous.

En outre, comme il n'est pas en usage parmi nous de payer entièrement comptant les immeubles dont on se rend acquéreur, la municipalité pourrait ne payer ses achats que la moitié comptant, et la balance dans un an,—ce qui lui laisserait encore la jouissance d'une somme de $50,000, qui pourrait être employée en travaux de défense de notre localité ou à tout autre objet.

A ce que je dis plus haut, on pourra peut-être m'objecter la difficulté de trouver l'écoulement de 200,000 billets. A cela je répondrai que j'ai foi au patriotisme de nos concitoyens, et que je crois fort qu'il y a dans notre population

1,000 individus qui prendraient 50 billets, soit	50,000
3,000 individus qui prendraient 25 billets, soit	75,000
5,000 individus qui prendraient 10 billets, soit	50,000
25,000 individus qui prendraient 1 billet, soit	25,000
Total	200,000

Quant aux frais, ils pourraient facilement être couverts en prélevant un *tant pour cent* sur les lots gagnants, de manière à laisser la somme de $100,000 entièrement nette entre les mains de nos administrateurs.

Je le répète, messieurs, si cette vieille idée était prise en considération et soutenue par quelques organes influents comme le vôtre, je suis fermement convaincu qu'elle donnerait de bons résultats.

PHILANTHROPE.

Deceduto, Novembre li 8, l'anno 1861, alle ore otto pomeridiane, il nominato ANDREA GRASSO, d'anni cinquantadue, nativo di Genova, Italia. Sono pregati tutti li amici di ... al suo funerale, che avrà luogo il giorno nove del corrente, alle ore quattro e mezza del dopo pranzo, nel locale ..., della strada Giulia e Remparts.

Da parte della sua famiglia.

Décédé hier, 8 du courant, à huit heures du soir, à l'âge de 52 ans, ANDREA GRASSO, né à Gênes (Italie). Ses amis et connaissances sont priés, sans autre invitation, d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, à quatre heures et demie précises de l'après-midi. Le convoi partira de sa dernière demeure, à l'encoignure des rues Julia et Remparts.

SERVICE FUNÈBRE.

Un service funèbre sera célébré samedi prochain, 9 du courant, à sept heures et demie du matin, à la Cathédrale St-Louis, pour le repos de l'âme de feue Veuve MEFFRE ROUZAN. Les amis et connaissances des familles Rouzan, Lavigne et Olivier sont respectueusement priés d'y assister. 7nov—3t

On demande à acheter, DES DICTIONNAIRES DANS TOUTES LES LANGUES.

S'adresser chez M. SARTTE, 13, rue St-Charles.

... de dames, manteaux, mantelets et Burnous. AINSI QU'UN GRAND ASSORTIMENT DE CHALES. A vendre à bon marché par ... coin Royale et St-Philippe.

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLÉANS.

Revue de la Semaine.

Vendredi soir, 8 novembre.

Il ne s'est pas opéré de changement depuis notre dernier. Il a été reçu beaucoup de ... modérée.—Une ... farine, le blé, le maïs, le sel et ... —Le coton a trouvé très peu d'acheteurs ... ville, à des prix plus pleins.

COTON—Il y a demande, sur habitations, pour ... lots à livrer ... levée du blocus, mais la ... trop irrégulières pour que ....

TABAC—Il s'est vendu quelques boucauts pour la ... à des prix plus élevés. Nous ...

[illegible]

SUCRE—... modérée et ... les transactions de la semaine comprennent environ ... boucauts. ... à la clôture.

[illegible]

MÉLASSE—... de la semaine ... à la clôture. 14 à 15 cts ... 17 et 18 cts ... 20 cts le choix en demi-baril.

FARINE—... modérée et demande ... la superfine, $12 ... l'extra de bonne qualité ... $11 25 ... choix ...

MAÏS—Faible demande, faible stock et hausse. Il s'est vendu environ 3000 sacs à $1 15 à 1 25, le jaune mélangé, le blanc et le jaune.

FROMENT—50 sacs à $2 50, le boisseau.

BLÉ—350 sacs blé rouge à $2 25 le boisseau, ce qui est une nouvelle hausse.

AVOINE—Il y a très peu d'avoine sur place. Une vente de 60 sacs a eu lieu à $1 25 le boisseau.

SON—Faible approvisionnement. Il s'est vendu ... sacs de son ... à $2 ... les 100 livres.

FOIN—Les petits lots de l'Ouest rapportent $30 le tonneau. Environ 100 balles de Crab Grass ont été vendues à $25 à $32 50 le tonneau, suivant la qualité. ... de Prairie Grass à $35 le tonneau.

GRAISSE—En tierçons et en barillets à 27 à 28 cts.

BŒUF—Il n'a pas été reçu de bœuf—Le stock de bon ... très faible. L'article rapporte $20 le baril. Il n'y avait pas de stock dans les entrepôts d'inspection ....

PORC—Il en reste très peu sur place. Le mess se détaille à $45 le baril.—Le stock, dans les entrepôts d'inspection, était le 1er du courant, de 1029 barils ...

BACON—L'approvisionnement d'épaules, de plats côtés ribbed et de plats côtés désossés .... Les jambons bacon se détaillent à 22 cts, et les jambons ... à 25@27 cts.

BEURRE ET FROMAGE—Le stock de beurre de l'Ouest est presque épuisé. L'article peut être coté à 35@40 cts la livre. Il n'y a peu de fromage de l'Ouest sur le marché.

WHISKY.—Le rectifié se détaille à 95 cts à $1 le gallon—ce qui est une nouvelle hausse.

CORDE ET TOILE D'EMBALLAGE.—Toile du Kentucky au détail, 24 cts la verge, comptant, ... Stock ... 7400 balles.

SACS EN FIBRE—65 balles à 22 cts, et 20,000 sacs ... à 20 cts le sac. Stock le 1er du courant, 1,000 balles.

CHANDELLES—Light, 50@55. Le stock est très ...

RIZ—Demande modérée à 5@5½ cts la livre.

HUILE DE GRAISSE—$1 00 à $1 05 le gallon ....

HUILE DE GRAINES DE COTON—La clarifiée ... $1 30 à $1 35 ... le gallon.

CAFÉ—Le stock de première main est épuisé et ... très faible. Nous n'avons ... à annoncer.

MARCHÉ AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 6 novembre 1861.

Reçu pendant la semaine finissant ce soir, 1,421 ... 441 porcs, 421 moutons et ... veaux. ... Vendus, 1123 ... de Texas, ... 206 moutons et 199 veaux ...

[illegible]

ATTENTION.

Succession de Marie Noel Cordier.

Il sera vendu ... à midi, ... à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—les biens de la susdite succession: ... situés au ... de Gentilly ...

Le Shérif procédera, aujourd'hui à midi, au City Hôtel, rue de la Commune, à la vente aux enchères publiques de plusieurs esclaves. Voir aux annonces.

Consulat Général du Mexique.

Nouvelle-Orléans, le 1 novembre 1861.

Le soussigné ... de ce consulat, informe le public ... Le Vice-Consul Honoraire ...

9nov—1m IGNACIO P OROPESA.

Société ... Française.

Réunion de la Société samedi, 9 novembre 1861 ... Le président, CHS CARON.

Société Allemande(?) de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle, Nouvelle-Orléans.

Les membres de cette société sont prévenus que l'assemblée générale aura lieu dimanche prochain, ... de Chartres, No 64. ... Par ordre du Président. FR. SOMMELS, secrétaire.

Demande de gardes malades.

On demande DIX HOMMES pouvant remplir les fonctions de garde-malades à l'hôpital de la Louisiane, à Richmond. S'adresser, jusqu'à vendredi 15 du courant, dans la rue Gravier, No 54, ... R. GARDERE, Président du C. R.

OFFICIEL.

BUREAU DE L'EXÉCUTIF
Bâton Rouge, 5 novembre 1861.

CONFORMÉMENT à la section 13 de l'Acte No 182 approuvé le 9 mars 1850, intitulé "Acte relatif à certaines dettes de l'État", des propositions cachetées seront reçues, pendant soixante jours, à partir de la première publication de cette annonce, pour l'achat par l'État de la Louisiane, de bons représentant une valeur de cinq mille piastres (plus ou moins) et qui peuvent être reçus par l'État comme garantie pour la circulation des Banques Libres de cet État, établies en vertu de l'Acte No 186, approuvé le 15 mars 1855. Toutes les propositions devront être adressées à l'Auditeur et au Trésorier, à Bâton Rouge, et devront être marquées "Propositions pour l'achat de bons de l'État". Ces propositions seront ouvertes par les deux officiers susdits SAMEDI, 6 janvier 1862. Le dit achat sera fait de l'enchérisseur ou des enchérisseurs offrant de vendre les dits bons au meilleur marché.

Le Gouverneur se réserve le droit de rejeter les propositions, en partie ou en totalité, et de demander, par des annonces, de nouvelles propositions.

[Sceau] THOMAS O. MOORE

Par le Gouverneur: P. H. HARDY, Secrétaire d'État.

7nov—au 5jan

Bureau de Poste.

Nlle-Orléans, 7 novembre 1861.

Des lettres ouvertes pour quelque partie que ce soit des États-Unis seront reçues à ce bureau pour y être examinées, cachetées et expédiées par la Ligne Étrangère de Costa (par la voie de Tampico et de la Havane), qui sera fermée le 9 du courant, à 3 heures de l'après-midi. Le port (y compris 10 cents de port pour la poste Confédérée) est de $1 15 pour une lettre simple ne pesant pas demi-once, et en proportion pour double et triple poids, en plus.

Les lettres ... des États-Unis et destinées aux États Confédérés doivent être adressées sous enveloppe à LLOPARD, VILA & CO, à la Havane.

J. L. RIDDELL, Maître de Poste.

BILLET PERDU.

Il a été perdu, lundi dernier, dans la rue du Canal, un billet à ordre, de trois cents piastres, tiré et endossé par Cashagé, daté du 2 d'octobre 1861, payable à ... de date. Le paiement en a été arrêté. Une récompense raisonnable sera donnée à celui qui le rapportera à M. Cashagé, encoignure Ursulines et Levée. 7nov—3t

Chaudières anglaises à sucre, DE LA CÉLÈBRE FABRIQUE de S. & J. RANKIN à LIVERPOOL.

LES soussignés ont constamment en mains un assortiment complet de CHAUDIÈRES A SUCRE, qu'ils vendront aux prix suivants:

CHAUDIÈRES EN FER FONDU.
De 42 à 66 pouces inclus ...... $1 le pouce.
De 72 à 84 pouces inclus ...... $1 25 le pouce.
CHAUDIÈRES EN FER BATTU.
A 12 cents la livre.

M. A. DE LIZARDI & Co, Rue Bienville, No 52.
7 nov—1m

A LOUER.

Une belle résidence (bien connue comme ayant été celle de M. Duvergé) située sur la Promenade Carondelet, entre les rues ... et Rochablave, avec toutes les dépendances nécessaires et un immense jardin. Conditions libérales. S'adresser à M. F. Devegho au coin des rues Ste-Anne et Royale, ou à B. & A. SOULIE, 21, rue Conti. 7nov—10

Demande de cordonniers.

CENT CORDONNIERS demandés pour faire des souliers de femme chez E. WOOLF, No 200 rue Girod, entre Rampart et Dryades. 7 nov—au 9

GRAISSE.

CINQUANTE tierçons de prime, 100 barillets do. A vendre par S. H. KENNEDY & Co, Rue Poydras, No 20. 7nov—6t

Ouverture de l'hôtel St-James.

Ce bel établissement ayant été mis à neuf pendant l'été, sera ouvert et pourra recevoir les pensionnaires vendredi prochain, 1er novembre. ... des tables d'hôte pour les messieurs ... accompagnés de leurs familles ... attaché à l'établissement ... à toute heure, à des prix raisonnables. ... dans le Sud.

Les chambres sont bien aérées, bien meublées, ... tous les rapports, et sont éclairées au gaz. ...

Situé dans un quartier central, dans une des rues les plus larges et les plus agréables de la ville. Le City Hotel a été également réparé. ...

MORSE & MOORE, Propriétaires.
31 oct—1m. v. et camp

A LOUER.

Maison meublée, dans la rue de l'Esplanade.

... admirablement située à l'encoignure des rues Roman et Esplanade, ... [illegible]

RÉGIMENT DES GARDES D'ORLÉANS.

PREMIÈRE COMPAGNIE.

Nouvelle-Orléans, 8 novembre 1861.

Ordre spécial No 60—La première Compagnie des Gardes d'Orléans prendra les armes et se réunira à l'Arsenal, en petite tenue, avec armement et équipement complets, demain, samedi 9 du courant, à 8 heures et demie A. M. *très précises*, pour service spécial. Par ordre du colonel N. Augustin.

E. PUECH, adjudant major. 9nov—1

RÉGIMENT DES CHASSEURS ESPAGNOLS DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Chasseurs d'Orléans de 1814-15.

La Compagnie prendra les armes pour exercice en plaine le DIMANCHE 10 courant, à dix heures et demie du matin, en grande tenue, sans épaulettes, avec des vivres dans le sac à dos pour la journée. Réunion à la salle d'armes, départ à l'heure précise. Par ordre du Sous Lieutenant

J. BETWEITZER, Sergent Major.

P.S. Exercice du Bataillon tous les samedis ... 9nov—1t

VOLONTAIRES FRANÇAIS Indépendants.

La septième compagnie des Volontaires Indépendants ayant quitté l'administration du ... a été incorporée dans le 4me bataillon des Volontaires Indépendants, comme quatrième compagnie.

Les membres de cette compagnie se réuniront rue St-Pierre, No 174, leur nouvelle caserne, pour retirer leur certificat de présence au corps, aujourd'hui samedi, ... à huit heures du soir, et dimanche matin, de sept à dix heures.

La quatrième compagnie étant en voie d'organisation, recevra encore quelques membres pour compléter son effectif.

S'adresser chez le lieutenant Lamour, No 70 rue Saint Pierre, encoignure Bourbon.

Le Commandant des Volontaires Français Indépendants, E. BROGNIET. 9 nov—

RÉGIMENT DES VOLONTAIRES FRANÇAIS.

La ... compagnie ... reformée hier ... Ont été élus officiers: MM E. ... capitaine, Artigues, lieutenant, ..., sous-lieutenant.

La reconstitution des compagnies 2me, 3me et 4me, va avoir lieu immédiatement. Les membres anciens et nouveaux ... se faire inscrire ... No 73. Par ordre.

Le capitaine adjudant-major, 9 nov—1t DE BUSSEUIL.

BATTERIE D'ARTILLERIE VOLONTAIRES FRANÇAIS.

La Batterie se réunira à la caserne, rue Hôpital DIMANCHE, 10 courant, à neuf heures et demie. L'appel sera fait à 10 heures précises. Chaque membre est prié de rapporter son certificat afin d'en recevoir un nouveau (qui seul sera valable).

Par ordre du capitaine.

9nov—1 Le Maréchal des Logis Chef, T. FIX.

Régiment des Volontaires Français.

Une assemblée générale des officiers du corps aura lieu ce soir à 6 heures précises, chez le Colonel, afin de procéder à l'élection d'un Lieutenant Colonel. Par ordre

Le capitaine adjudant major 9 nov DE BUSSEUIL.

LÉGION FRANÇAISE

Ordre No 73.

Nlle-Orléans, 9 novembre 1861.

Il y aura aujourd'hui école pour les Sous-officiers et caporaux.—Rendez-vous au local ordinaire, à 4 heures précises du soir.

Lundi prochain, 11 du courant, école de bataillon pour le 1er bataillon de droite.—Réunion à 7½ heures précises du soir.

ALBINE COMEREAU Chef de Bataillon
LE LAFFON DE LADÉBAT Adjudant Major
9 nov

LÉGION FRANÇAISE.

—Première Compagnie—

Les membres de cette compagnie sont requis de se réunir aujourd'hui à la caserne de la rue des Remparts, avant dix heures A. M., ...

Par ordre du capitaine, C. LANDRODIE, 8nov—1 Sergent-Major.

LEGION ESPAÑOLA.

Orden especial No. ...—El LUNES 11 del actual, ... la primera compañia procedera a la eleccion de un segundo teniente en reemplazo de Don Andrés Ferrer dimisionario.

9 nov—2 El comandante, P. AVENDAÑO.

AVIS.

Bureau de la Compagnie de la Presse à coton de la Levée.

L'ÉLECTION annuelle des directeurs de cette Compagnie aura lieu lundi, 11 du courant, au bureau de la Compagnie, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

J. V. CHAERY, secrétaire. 8 nov—1

AVIS.

Le contrat passé entre le soussigné et MM. ... & Adolphe, pour la construction d'une maison située ... Bourbon et ... résilié par suite de ... .

J. CORNU.

POUR MILITAIRES.

Champs Elysées, No 31.

HAVRE-SACS, ceintures à bon prix, gourdes avec courroie ... de campagne ... 8nov—3f

Bonne occasion.

Des affaires importantes appelant mon départ pour France, je fais savoir aux personnes que je vends mon établissement en entier ... bien achalandé et pourvu d'un bon stock. Les conditions seront très avantageuses ...

D. PERYS, pharmacien.

Nourrice.

UNE Française sans enfants et pouvant fournir de bonnes recommandations, désire être employée comme NOURRICE dans une famille créole ou française. S'adresser dans la rue Harmonie, No 43, entre Laurel et Annunciation. 8nov—3

PRUNES DE CHEF... 200 caisses de 1 et 2 douzaine jarres prunes à vendre par CAMILLE LACOSTE, 8nov No 200, rue Royale, coin Dumaine.

CONSERVES POUR L'ARMÉE—200 grandes boîtes Julienne; 200 demi boîtes Julienne; 700 demi boîtes Bouillon gras; 160 quarts boîtes Bouillon gras; 75 boîtes Bouilli de bœuf; 125 do Veau rôti; 100 do Fricandeau aux petits pois; 125 do Bouilli à l'écarlate; 175 do Perdrix, choux et saucisses; 175 do Maquereau aux fines herbes; ... do Sardines; 125 do Morue ...; 150 do Gelée de Roses; 110 do Gelée de groseilles; 50 do Abricot; 125 do Gelée de viande; 30 do Cervelas; 30 do Andouillettes; 20 do Pieds de porc; 40 do Langue; 125 do Pâtés de foie gras; 50 do Haricots verts; 50 do Petits pois; 30 do Champignons ... A vendre par CAMILLE LACOSTE, 8nov No 200, rue Royale, coin Dumaine.

AVIS.

La PRESSE A COTON DE LA LEVÉE, est maintenant prête à emmagasiner du SUCRE et de la MÉLASSE, et, si on le désire à transporter ces articles. S'adresser au bureau de la Presse, rue de la Levée, entre St Ferdinand et Montegut, Troisième District. 4 nov—1m

SOMNAMBULE.

MME Vve CABIRIS donne des consultations de huit heures A. M. à midi, et de trois heures à six heures P. M., rue des Remparts No 8, près Canal, 2me District. Prix modéré. 4 nov—1m

AVIS.

M. ROBERT BLOOMER est chargé de ma procuration générale à partir du 1er novembre courant. Toutes les autres procurations sont révoquées par les présentes. E. M. ROSS, 4 nov—6f rue Poydras, No 38.

Avis important aux sourds.

LE Dr W. L. DAVIS,

Médecin pour les maladies de l'OREILLE, est à son cabinet, rue Bourbon à quelques portes de la rue du Canal, tous les jours du matin au soir. On peut venir l'y consulter pour la surdité, les tintements, &c. 4 nov—1m

Changement de local.

LE 1er novembre prochain, notre succursale située dans la rue de Chartres, No 151, sera transportée au No 21 de la même rue où nous remplirons toutes les commandes et ferons les affaires des deux magasins.

J. WRIGHT & Co, 29 oct—3m Rue de Chartres No 21

Nouvelle-Orléans, le 1er novembre 1861.

A dater de ce jour et d'un commun accord, monsieur Théodore Bailly Blanchard senior, cesse d'être le chargé de procuration de notre maison.

1 nov—1m ED. DUPASSEUR.

A LOUER.

LE grand Magasin encoignure Poydras et Baronne, occupé actuellement par les soussignés. Pour les conditions, s'adresser chez U. LAROUSSINI & Co, No 137, rue du Canal.

AUX ACHETEURS.

LES soussignés prient les acheteurs de cet État surtout, visitant cette ville, de venir examiner leur stock considérable et varié de MARCHANDISES D'HABITATION ET DE FANTAISIE, lequel sera vendu à très bas prix pour du comptant.

U. LAROUSSINI & Co, No 137, rue du Canal.

Avis aux Contribuables du Deuxième District.—Taxes d'État.

AVIS est donné aux contribuables du Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans que les tableaux d'assessment de 1861 sont maintenant en ma possession et prêts à être examinés, dans la rue Ste Anne, No 42, entre les rues Royale et Chartres, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, tous les jours, (les dimanches exceptés), du 7 octobre au 9 novembre 1861. Les personnes qui se croient lésées sont priées de s'adresser dans la rue Ste Anne No 42, et de présenter leurs réclamations. LOUIS GASTINEL, 7 oct—3m Recorder du Deuxième District.

Avis aux Contribuables.

LE Conseil de révision de l'assessment se réunira à l'Hôtel de Ville, dans la salle No 15, à midi, les lundis, 7, 14, 21 et 28 courant, et le 2 novembre prochain, pour réviser les tableaux des assesseurs de ville et recueillir les réclamations des personnes absentes de la Nouvelle-Orléans pendant le temps où lesdits tableaux ont été exposés publiquement.

Le soussigné se trouvera de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi dans la salle susmentionnée pendant trente jours à partir du 7 courant pour exhiber à qui de droit les tableaux d'assessment et prendre note des réclamations. J. A. WATKINS, Secrétaire du Conseil de Révision de l'Assessment. Nouvelle-Orléans, 2 octobre 1861. 5 oct—

AUX GOURMETS.

TERRINES DE GIBIER truffées et non truffées, de toutes dimensions, faites sur ordre, garanties fraîches et de la meilleure qualité. Ces conserves peuvent être d'un grand secours pour l'approvisionnement des familles, des plantations, et surtout des navires de la Confédération.

Les ordres doivent être déposés au No 46, rue de Chartres, où l'on peut voir les échantillons. 28 oct—

A VENDRE.

La propriété bornée par les rues Canal Carondelet, Johnson, St-Pierre et Prieur, se composant de 17 terrains, connue sous le nom de .... Elle convient à une distillerie ou à une raffinerie ou toute autre fabrique, à cause de la grandeur des édifices. A vendre à bas prix. S'adresser à J. O. DENFORD, à la Banque des Citoyens. 14 oct—1m

INSTITUT ST-LOUIS POUR LES DEMOISELLES, Dirigé par Mme DERON, 273......RUE DAUPHINE......273.

ON peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement ... 21 sept—

A VENDRE

TABAC DU MACON COUNTY, ... & CO, 91, rue Poydras.

SUCRE ET MÉLASSE.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

Meubles, pour cause de départ.

PAR CHS E. FORSTALL, encanteur, No 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu, lundi 11 novembre 1861, à 10 heures du matin, à mon bureau, passage de la Bourse No 90, Un lot de meubles ..., consistant en lits ..., armoires, tables à dessus de marbre, tables à manger, toilettes, glaces, chaises, side-boards, lavabos, pendules, ... de chambre ...; Aussi—Des ..., un comptoir en acajou, armoires vitrées, etc.

Aussi—UN MAGNIFIQUE PIANO.

Conditions—comptant. 9 nov

VACHERIE! VACHERIE!

PAR CHS E. FORSTALL, Encanteur, Bureau, 90, Passage de la Bourse.

Il sera vendu MARDI, 12 novembre 1861, à 11 heures du matin, à l'encoignure de la rue McDermott et du Chemin de Gentilly—25 belles vaches laitières,

2 bons chevaux,
2 charrettes à lait et harnais,
3 taureaux, la clientèle et les ustensiles de la vacherie.

Conditions—Comptant. 9nov

100 lots de marchandises sèches, étrangères et du pays—Cotons blancs et écrus, casimirs, satinets, cotonnades, etc.

PAR FRANCIS FERNANDEZ.

AUJOURD'HUI, samedi, à 10 heures du matin, il sera vendu, à son magasin d'encan, à l'encoignure des rues St-Louis et Chartres, No 114—100 lots de marchandises sèches, étrangères et du pays—cotons blancs et écrus, casimirs, satinets, cotonnades, flanelles, jerseys, towells, alpaca, plaids, indiennes, jeans du Kentucky, etc.

Conditions—comptant sur livraison. 9nov

Succession de Robert C. Armstrong No 15,323.

PAR FRANCIS FERNANDEZ, encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'honorable J. Bermudez, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, paroisse d'Orléans, en date du 8 novembre 1861, il sera vendu, samedi, 16 du courant, à 10 heures, au magasin de l'encoignure Bank Place et de la rue Gravier, entre les rues Magasin et Camp—le fonds du dit magasin, comprenant en partie habits et pardessus ..., piqué, habits en toile, habits ..., habits et pantalons d'alpaca et de casimir, pantalons de drap, ... et coutil, gilets ... et casimir noir et piqué, gilets de dessous en soie et des articles dont l'énumération serait trop longue. Également, comptoirs, glaces, vitrines, etc. et un magnifique coffre-fort.

Conditions—Comptant sur livraison. 9nov

VENTES JUDICIAIRES.

Thomas F. Patton vs ses créanciers et les créanciers de Patton, Smith & Putnam.

QUATRIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 14,653. En vertu d'un ordre rendu le 5 novembre 1861 et à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mercredi 11 décembre 1861, à midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, à l'adjudication de la propriété dont suit la description, savoir:

Un terrain situé en cette ville de la Nouvelle-Orléans dans l'îlet borné par les rues Prytania, ..., Erato et Clio et désigné par le No. Trois, suivant plan dressé par ... architecte et déposé sous le No 117 dans l'ancienne étude de Théodore Guyol, notaire, aujourd'hui celle de ....

Ledit terrain ayant dix huit pieds neuf pouces de face à la rue Prytania sur cent trente-un pieds de profondeur entre lignes parallèles ... en date du 14 de juillet 1860.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. F. T. PARKER, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 9 nov—16,26 dec 6,11

John Valentine vs. Dame Anne W. Jeter et John T Jeter son mari.

SIXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 4,912—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi 9 de novembre 1861 à midi à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune entre les rues du Camp et des Magasins, à l'adjudication des esclaves suivants:

HENRY et ELIZA son enfant.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication. F. T. PARKER, Shérif de la paroisse d'Orléans. 9nov—16,26,2,9

Samuel Sidle vs ses créanciers.

QUATRIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 14,664—En vertu d'un ordre de vente rendu le 28 de septembre 1861, et à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi 9 novembre 1861, à midi, à l'Hôtel de la Cité rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, à l'adjudication des esclaves dont les noms, âges et qualités suivent, savoir:

..., âgé d'environ ... ans, cuisinier, et SARAH âgée d'environ quarante ans, cuisinière et domestique de maison.

Abandonnés par l'insolvable à ses créanciers.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication. F. T. PARKER, Shérif de la Paroisse d'Orléans. Sept—9,12,26,2,9nov

Charles Williams vs ses créanciers.

CINQUIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 11,173. En vertu d'un ordre de vente rendu le 31 d'octobre 1861, et à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le lundi 18 de novembre 1861, à onze heures du matin, à son établissement, No 25, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte des créanciers de l'insolvable, à la vente publique et adjudication de

Un assortiment de marchandises françaises et américaines de boucherie ....

Le tout suivant inventaire.

Cédés par l'insolvable à ses créanciers.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. E. T. PARKER, Shérif de la paroisse d'Orléans. 8 nov—6,9,12,16

Jean Sauvage, agent, Jean Marion, subrogé, vs. J. B. Décord et al.

TROISIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 15,033. En vertu d'un writ de fieri facias contre J. B. Décord, et à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le 12 de novembre 1861, à onze heures A. M., sur le terrain vacant ... rue des Ursulines, entre celles des Champs Élysées et du Français, dans le Troisième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de

... vaches, un taureau, une charrette, un lot de bidons et autres ustensiles servant à l'établissement de la vacherie.

Charrettes à lait, un lot de harnais, etc.

Quatre chevaux.

Un lot de meubles, suivant inventaire.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant, au moment de l'adjudication. E. T. PARKER, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 1 nov—4,7,9,12

Volontaires Français, indépendants

Les membres du Bataillon sont prévenus que, par une décision définitive et irrévocable, les jours d'exercice sont hebdomadaires.

La première compagnie fera ses exercices le lundi et le jeudi de chaque semaine.

La deuxième compagnie se réunira le mardi et le vendredi.

La dixième, qui dès ce jour prend le titre de troisième compagnie, se réunira le mardi et le jeudi.

Un ordre subséquent fera connaître à tous les membres que les absents aux exercices subiront les rigueurs du règlement.

Les membres des trois compagnies dudit corps sont également prévenus que les bulletins de présence au corps seront distribués demain samedi, 9 du courant, de six à huit heures du soir, et le lendemain dimanche, de sept à onze heures du matin, à la caserne, rue Saint-Pierre, No 174. Le commandant, 9nov—2 BROGNIET.

Batterie de siège de Beauregard.

ATTENTION

La sortie de vendredi, pour trois heures et demie, est renvoyée à dimanche, à huit heures précises du matin, en uniforme complet,—à l'arsenal, encoignure Casacalvo et Champs-Élysées. Vendredi 8 novembre, réunion pour exercice régulier, à six heures du soir.

Par ordre du capitaine Thos ...

6 nov—2 E. D. DEGRUY secrétaire

Reggimento dei Cacciatori Spagnoli di Nuova Orleans.

LEGIONE GARIBALDI

La compagnia prendera le armi sabbato 9 novembre, alle ore 3 P. M. precise, per esercizi di battaglione alla strada Canale

Armamento completo, senza zaino.

La massima puntualità e richiesta

P. MARINONI, 8nov—2 caporale foriere.

Pontonniers—Artillerie d'Orléans.

J'ai besoin de quelques hommes de plus pour compléter les cadres de ma compagnie qui entre immédiatement au service actif de l'État. L'élection des deux premiers lieutenants aura lieu cette semaine. S'adresser au Quartier Général, à l'arsenal d'État, tous les jours, de dix à trois heures.

7 nov—6 J. B. VINET, Capitaine.

Regimiento de Cazadores Españoles de Nueva-Orleans.

Compañia de Tiradores.

Se previene a los individuos que forman esta compañia que por ningun motivo, ni aviso de los miembros de la misma se suspenderan los ejercicios de los lunes y miercoles, sin su orden.

Nueva Orleans, 6 de noviembre 1861.

7 nov—3t El capitan, J. ELOSEGUI.

Regimiento de Cazadores Españoles de N.-O.

N. 10—Las compañias que lo componen se reuniran el sabado 9 del corriente, en la plaza de Washington, à las 3o en punto de la tarde, para ir à la calle Canal, à egercicio de batallon.

Se espera la mayor puntualidad.

Los Sres oficiales, sargentos y cabos se reuniran para la academia, el viernes à las 5 de la tarde.

De orden del Coronel
El Ayudante,
7 nov—3t G SEGUI Y GARONA.

AVIS.

Bureau du Receveur des États Confédérés, Rue du Camp, No 36.

Nlle-Orléans, 14 octobre 1861.

UNE ligne tirée au milieu de la rue du Canal, du fleuve à l'intersection de la dite rue et du Nouveau Canal, de là le long du dit Canal au Lac Pontchartrain forme la limite de ville du district pour lequel le soussigné est receveur.

La ligne nord de la paroisse d'Orléans sur la rive droite et les paroisses des deux côtés jusqu'à la Balise complètent ce district.

Il ne sera apporté aucun changement relativement aux affaires commencées dans ce bureau et toutes les personnes qui ont reçu de moi des ordres de saisie-arrêt devront se présenter à ce bureau sans égard au nouvel arrangement. JOHN M. HUGER, Receveur des É. C.

Tous les journaux du susdit District sont priés de publier cette annonce jusqu'à nouvel ordre et d'envoyer un exemplaire à ce bureau. 15oct—

Dissolution de Société.

LA Société existant en cette ville sous la raison de commerce MACOU FRÈRES & Co, est dissoute ... [illegible]

Nouvelle-Orléans, 16 octobre 1861.

Par procuration: ... MACOU, PIERRE MACOU, ...

16 oct—

AVIS. [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR McCERREN & LANDRY.

Ventes de Meubles.

PAR McCERREN & LANDRY.

G. W. McCERREN, encanteur.

Jours réguliers de vente—Les LUNDIS et les JEUDIS, à 11 heures du matin, dans leur salle d'encan, au Masonic Hall, rue St Charles.

Également—Ventes en dehors comme de coutume.

Vêtements d'hiver. Chemises grises.

PAR G. LEAUMONT, BLACHE & Co.

IL sera vendu, vendredi 8 du courant, à 10 heures A. M., à leur magasin d'encan, No 69, rue de Chartres.

Un grand assortiment de vêtements d'hiver, comprenant un assortiment général

—Aussi—

50 douzaines chemises grises. 7 nov.

Succession de Justine Coupon. Meubles.

PAR M. BARNETT JR., Encanteur.

IL sera vendu, SAMEDI 9 novembre 1861, à 11 heures à son magasin d'encan, à l'encoignure des rues Chartres et St Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable J. Bermudez, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, en date du 5 novembre 1861, les meubles suivants, appartenant à la dite succession.

Armoires, chaises, sofas, glaces, toilettes, tables, bois de lit, matelas, etc.

Conditions—Comptant 5nov

Brandy. Brandy.

PAR R. B. SYKES, encanteur.

SAMEDI, 9 du courant, à 10 heures, il sera vendu à son magasin d'encan, No 20, rue des Magasins, pour le compte de qui il appartiendra, et sans réserve, 16 quarts de pipes cognac français. Conditions comptant. 8nov

Tabac. Tabac.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

SAMEDI 9 novembre 1861, à 11 heures du matin, il sera vendu, pour cause de liquidation, dans le magasin de M. L. Barthe, rue de la Commune No 60, ... boîtes de tabac à chiquer de la Virginie. Conditions comptant. 6 nov

Coignons en fer—Vente pour le compte de qui il appartiendra.

PAR FRANCIS FERNANDEZ, encanteur.

SAMEDI 9 novembre à midi, il sera vendu sans réserve, à son magasin d'encan, à l'encoignure des rues St Louis et Chartres, No 114, ... coignons en fer ... quatre pouces de circonférence ... de long.

Également—Un coffre fort.

Conditions. Comptant. 8 nov

Succession de Marie Noel Cordier—No 18,889.

PAR CHS E. FORSTALL, encanteur, No 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu, samedi 9 novembre 1861, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans en date du 25 septembre 1861, les propriétés et les esclaves suivants appartenant à la susdite succession, savoir:

ONZE PORTIONS DE TERRE, situées à Gentilly, ..., à environ 3 milles de la Cathédrale, à main droite en partant de la ville, désignées sous les Nos 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 1, 2, 3, 4 et 5, d'après un plan dressé par A. Castaing ..., lesquelles portions de terre mesurent ... arpents ou 191 pieds de face au chemin de Gentilly sur 20 arpents ... de profondeur; les Nos 1 à 12 sont contigus, le No 1 touche à la propriété de M. J. B. Hursey et le No 12 touche à celle de Mme Marie Poupin; ... propriétés Hursey et Poupin, sont faites jusqu'au bois. Les Nos 2, 3, 4 et 5 sont également contigus, le lot No 2 touche à la propriété de M. J. B. Hursey et le No 5 à celle de M. Louis Lambert, ci-devant propriété M. Doron. Les entourages limitrophes aux propriétés de MM. Lambert et Hursey sont faits jusqu'au bois ... délai de deux mois pour enlever le bois coupé sur les susdites portions de terre.

Bob, nègre âgé d'environ 50 ans, charretier, bonne pioche, ... estropié de deux doigts d'une main.

François, nègre âgé d'environ 48 ans, boulanger, charretier, bonne pioche, ayant une hernie.

Herman, nègre âgé d'environ 40 ans, excellent laboureur, bonne pioche, charretier ...

Richard, nègre âgé d'environ 28 ans, bonne pioche, un peu jardinier ayant une affection ... et sujet aux crises.

116 lots de terre situés au faubourg Franklin, désignés comme suit:

5 lots de terre Nos 1 à 5, de l'îlet 3, d'après cadastre de la ville No 1,827, renfermé par les rues Abondance, Trésor, Bagatelle et l'Avenue St-Antoine.

... lots ... d'après cadastre ... renfermés par les rues Bagatelle, Agriculture, Abondance et Avenue St-Antoine.

[illegible]

Conditions—Pour les esclaves, comptant ... à l'adjudication.—Pour les propriétés foncières ... [illegible]

Les acquéreurs se feront mettre en possession à leurs frais ...

Les actes de vente par devant F. F. Laresche notaire public. 1 oct—1,10,17,24,31—9nov

Grande vente, à l'encan, de beaux meubles en acajou magnifiques, glaces françaises, tapis de velours, installations de gaz plaqué, &c.—le tout neuf.

PAR GARDNER SMITH & Co, GARDNER SMITH, encanteur, Bureau, Rue de la Commune, No 61.

IL sera vendu à l'encan, mercredi, 13 novembre, à 10 heures et demie, dans la rue Royale, No ....

Le contenu (tout neuf) d'une maison, meubles de salon, ..., tables, buffets, tables à allonges, armoires, toilettes lavabos, ... de Bruxelles et de velours ... belle pendule et ornements de cheminée ....

L'attention des acheteurs est appelée sur la vente.

Conditions—Comptant. 2 nov

Succession de François Reiband.

PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur, No 25, rue Royale.

IL sera vendu à l'encan, samedi 9 novembre, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal, en vertu d'un ordre de l'honorable J. Bermudez, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans pour compte de la succession François Reiband, les esclaves suivants:

JULES, mulâtre créole, âgé d'environ 25 ans;

FRANÇOIS, nègre créole, bon cuisinier, âgé d'environ ... ans;

MARIE, jeune négresse créole âgée d'environ 17 ans, blanchisseuse, domestique de maison, bon sujet;

DELIA, jeune mulâtresse, âgée d'environ 16 ans, blanchisseuse et couturière;

CELESTINE, négresse ... âgée d'environ 30 ans, cuisinière et blanchisseuse, avec ses trois enfants Constant, âgé d'environ 7 ans, Apollon, d'environ 5 ans, une petite fille d'environ 2 ans;

SOPHIE, griffonne, âgée d'environ 45 ans, cuisinière, domestique de maison et un peu couturière;

NYSON, jeune nègre, âgé d'environ 14 ans.

TERMES ET CONDITIONS.—Le montant comptant, la balance payable à douze mois, en billets endossés, à satisfaction, portant intérêt à raison de huit pour cent de la date jusqu'à maturité, ... jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque sur les esclaves vendus.

Actes de vente pardevant O. de Armas, notaire public. 6nov—6,9,16,21,30, dec 7

Succession de François Reiband.

PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur. Rue Royale No 25.

IL sera vendu à l'encan, samedi, 9 novembre, à midi, vis à vis la Bourse St Louis, rue St Louis, entre les rues Royale et Chartres, en vertu et conformément à un ordre de l'hon J. Bermudez, juge de la Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 29 octobre, pour compte de la succession de F. Reiband:

1 bel étalon canadien, tout crin, bon trotteur.
1 cheval de buggy, très doux, trottant très vite.
1 ... mexicain, pour dame, très doux,
1 mulet.
1 buggy avec les harnais.
1 selle mexicaine montée en or et en argent.

Les animaux et objets ci-dessus, peuvent être examinés à l'écurie de MM. Laborde, rue St Louis.

Termes et conditions comptant.

30 oct—2,4,7,9 nov

Succession de Louis Mederic.

PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur, No 25, rue Royale.

IL sera vendu à l'encan, mercredi 13 novembre, à midi, conformément à un ordre de l'honorable J. Bermudez, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 31 octobre, pour compte de la succession de Louis Mederic, rue Dumaine, No 190, entre Dumaine et St-Pierre, un lot de meubles, argenterie, &c.

1 lot de souliers,
Vitrines
Formes et outils de cordonnier.

Conditions—Comptant. 2 nov—9 13

Succession de Elizabeth Weber, femme décédée de Jean Journé, No 12,818. Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Propriété de valeur sur la rue de l'Hôpital, Second District.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau, No 74, rue de Chartres.

IL sera vendu à l'enchère publique, samedi le 23 novembre 1861, à midi, à la Bourse des Encanteurs et des Marchands, rue Royale, entre les rues Douane et Canal, en vertu de et conformément à un ordre de l'honorable H. D. Ogden, juge de la Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans (agissant en l'absence du juge Bermudez) portant la date du 17 octobre 1861, la propriété ci-après décrite appartenant à la dite succession, savoir:

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans l'îlet borné par les rues Hôpital, Quartier, Royale et Bourbon, mesurant 23 pieds 5 pouces et un tiers de face sur la rue Hôpital, par 63 pieds 11 pouces et ¼ de profondeur, étant la même propriété achetée par la dite Jean Journé de J. Caloujat, par acte passé devant C. V. Foulon, notaire public, daté le 9 juin 1860.

Termes et conditions—L'acquéreur assumera le paiement d'un certain billet hypothécaire de ($450) quatre cent cinquante piastres, tiré par Jacques Caloujat, à son propre ordre, daté du 11 mai 1855, et payable à la banque de l'État de la Louisiane, quatre ans après date, portant intérêt à raison de 6 pour cent par an jusqu'à maturité, et 8 pour cent après non-paiement; le paiement du dit billet devra être garanti par hypothèque sur la propriété; la balance du prix COMPTANT.

Acte de vente par devant A. Ducatel, notaire public, aux frais des acquéreurs. 15 oct—26 nov 9 23

Succession de Louisa Goodenberger, femme de Henri Walman—No 18,090.—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Terrains ... dans la ville de Harlem.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau No 74, rue de Chartres.

IL sera vendu à l'enchère publique SAMEDI 23 novembre 1861, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu de et conformément à un ordre de l'honorable J. Bermudez, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 4 octobre 1861, pour le compte de la susdite succession, les terrains ci-après décrits, savoir:

Quatre lots de terre dans la ville de Harlem, paroisse Jefferson, dans cet État, désignés par les Nos 1, 2, 7 et 8 de l'îlet No 101 de la dite ville de Harlem, d'après un plan dressé par L. Bringier, le 18 janvier 1837, et déposé dans l'étude de A. Mazureau, notaire; les dits lots mesurant chacun ... pieds entre lignes parallèles.

Termes et conditions—Un tiers comptant, la balance ... [illegible]

Actes de vente, pardevant A. F. Coffey, notaire public, aux frais des acquéreurs. 15 oct—9,26,23 nov

MUSÉE DE VANNUCHI, RUE ST-CHARLES, No 107.

Presque en face du Théâtre St-Charles.

LE TEMPLE DE L'ART!

CONTENANT plus de 250 FIGURES DE GRANDEUR NATURELLE, et représentant beaucoup des sujets les plus célèbres de l'histoire. La plupart des figures sont mues par la machine.

Grande ... des batailles de Magenta, de Solferino, ... la prise de Malakoff; Napoléon traversant les Alpes.

Il a été ajouté à la magnifique collection la réception des ambassadeurs Japonais, le 22 mai, à la Maison Blanche, par le Président B.... Les vêtements ... ont été présentés à VANNUCHI par ordre du Prince ... —La naissance du Christ dans la crèche de Bethlehem—un très beau tableau La Cène—le jugement du Christ—Les héros de la Crimée et les monarques de l'Europe.—Le vieux John Brown, le meurtrier et ses complices, leurs traits et leur taille fidèlement reproduits.

Prix d'entrée, 50 cents—Moitié prix pour les enfants. 1er nov—1m

AVIS DU MARSHAL.

Monition du Marshal des États Confédérés.

Thomas McLellan vs le navire Sarah E. Pettigrew, ses gréements, apparaux et meubles—Dans la Cour de District des États Confédérés, District de la Louisiane, No 37.

CONFORMÉMENT à un ordre d'amirauté qui m'a été adressé dans le susdit procès, j'ai saisi et pris en ma possession le navire Sarah E. Pettigrew, ses gréements, apparaux et meubles, attaqué actuellement par Thomas McLellan dans un procès à la Cour de District des États Confédérés. Je cite et avertis par les présentes tous les propriétaires dudit navire et tous ... ayant ou prétendant avoir un droit ou un intérêt quelconque dans ledit navire, de se présenter devant une Cour de District des États Confédérés pour le susdit District, laquelle sera tenue dans la ville de la Nlle Orléans le troisième lundi (ou avant cette époque) à partir de cette date, et de faire connaître les raisons (s'il en existe) pour lesquelles ledit navire Sarah E. Pettigrew, ses gréements, apparaux et meubles ne seraient pas condamnés et vendus conformément à la prière du demandeur.

Bureau du marshal des États Confédérés.
Nlle Orléans, 4 novembre 1861.

6 nov C. H. BEVERLEY, Marshal des États Confédérés

Monition du Marshal des États Confédérés.

George F. Miller vs six chalands et leur chargement de charbon—Dans la Cour de District des États Confédérés, District de la Louisiane, No 30.

CONFORMÉMENT à un ordre d'amirauté qui m'a été adressé dans le susdit procès, j'ai saisi et pris en ma possession six chalands et leur chargement de charbon, amarrés actuellement dans le fleuve Mississippi, à un endroit ou débarcadère appelé Willow Grove, à environ deux milles au-dessus de la ville de la Nouvelle-Orléans, maintenant réclamés par George F. Miller dans la Cour de District des États Confédérés. Je cite et avertis par les présentes les propriétaires desdits chalands et toutes autres personnes ayant ou prétendant avoir un droit, titre ou intérêt dans lesdits charbon et chaland, de se présenter devant une Cour du District des États Confédérés, pour le susdit District, laquelle se tiendra dans la ville de la Nouvelle-Orléans le troisième LUNDI de cette date ou avant cette époque, afin de faire connaître les raisons (s'il en existe) pour lesquelles ces chalands et leur chargement de charbon ne seraient pas condamnés et vendus conformément à la pétition.

Bureau du Marshal des États Confédérés.
Nouvelle-Orléans 31 octobre 1861.

2 nov C. H. BEVERLEY, Marshal des États Confédérés.

Monition du Marshal des États Confédérés.

William Wason vs. quatre chalands et leur chargement—Dans la Cour de District des États Confédérés, District de la Louisiane—No 36.

CONFORMÉMENT à un ordre d'amirauté qui m'a été adressé dans le susdit procès, j'ai saisi et pris en ma possession 4 chalands et leur chargement amarrés actuellement dans le fleuve Mississippi, à un endroit ou débarcadère appelé Willow Grove à environ deux milles au-dessus de la ville de la Nouvelle-Orléans, maintenant réclamés par William Wason .... Je cite et avertis par les présentes tous les propriétaires desdits chalands ... dans la ville de la Nouvelle-Orléans le troisième LUNDI de cette date ... pour lesquelles lesdits 4 chalands et leur chargement ne seraient pas condamnés et vendus conformément à la pétition.

Bureau du Marshal des États Confédérés.
Nouvelle-Orléans, 31 octobre 1861.

2nov C. H. BEVERLEY, Marshal des É. C.

Monition du Marshal des États Confédérés.

James McCloskey vs dix chalands et leur chargement de charbon—Dans la Cour de District des États Confédérés, district de la Louisiane, No 3?.

CONFORMÉMENT à un ordre d'amirauté qui m'a été adressé dans le susdit procès, j'ai saisi et pris en ma possession dix chalands et leur chargement de charbon, amarrés dans le fleuve Mississippi, à un endroit ou débarcadère appelé Willow Grove, à environ deux milles au-dessus de la ville de la Nouvelle-Orléans maintenant réclamés par James McCloskey—dans la Cour de District des États Confédérés. Je cite et avertis par les présentes tous les propriétaires desdits chalands et autres personnes ayant ou prétendant avoir un droit, titre ou intérêt dans lesdits chalands et leur chargement de charbon de se présenter devant une Cour de District des États Confédérés, pour le susdit District, laquelle se tiendra dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le troisième LUNDI de cette date ou avant cette époque, afin de faire connaître les raisons (s'il en existe) pour lesquelles lesdits chalands et leur chargement ne seraient pas condamnés et vendus conformément à la pétition.

Bureau du Marshal des États Confédérés
Nouvelle-Orléans, 31 octobre 1861.

2 nov— C. H. BEVERLEY, marshal des É. C.

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de Edward SONNEKABB—No 18,5??

DEUXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Robert Mayer, ... présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de feu Edward Sonnekabb, décédé, intestat.—Avis est par les présentes donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. MICHOT, Député Greffier. 9 nov—15 18

Succession de Juan V. de Eguña

AVIS AUX CRÉANCIERS

ÉTAT DE LA LOUISIANE—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 18,4??—Avis est par le présent donné qu'une assemblée des créanciers de la susdite succession aura lieu dans l'étude de Théodore Guyol, notaire, le mardi 12 de novembre prochain, à 10 heures A. M. à l'effet de délibérer sur les affaires de la dite succession ....

Par ordre de la Cour. E. MICHOT, Député Greffier. 31 oct—11 15 19 31—9 nov

Succession de Julius Berlin—No 18,401

DEUXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par la veuve du défunt Julius Berlin ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. MICHOT, Député Greffier. 5nov—4,9

Succession de Mary Goodenberg, épouse de Henry Wernan—No 18,090.

DEUXIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour. E. MICHOT, Député Greffier. 1nov—5,9

Succession de Rebecca Karstens, épouse de Martin Kahdors—No 18,458

DEUXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Martin Kahdors a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu son épouse Rebecca Karstens, décédée intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la pétition.

Par ordre de la Cour. E. MICHOT, Député Greffier. 1nov—5,9

ÉTAT de la Louisiane—Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—John Kessel vs ses créanciers—No 14,414—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette faillite et à toutes autres personnes que cela peut concerner d'avoir à déduire dans dix jours à partir de la date de la première publication du présent avis, les raisons pour lesquelles le tableau ... du syndic ... homologué, et les fonds ... distribués conformément au dit tableau.

Par ordre de la Cour, ce 31 octobre 1861

1 nov—5,9 A. D. BERNOUDY, dép-greffier.

Succession de Jacques ... Marcaud—No 15,??

DEUXIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par la tutrice naturelle de la susdite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au compte.

Par ordre de la Cour. E. MICHOT, Député Greffier. 31 oct—nov 4 9

Succession de Eliza ROOKS—No 17,11?

DEUXIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte provisoire présenté ... succession, ne serait point approuvé et homologué conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. MICHOT, Député Greffier. 6 nov—9 15

L'ÉTAT DE LA LOUISIANE—Quatrième Cour de District de la Nlle-Orléans—Je certifie que le 5 octobre 1861, jugement a été enregistré dans cette Cour dans un procès, dans les termes et chiffres suivants savoir: No 14,290. CHRISTINA GIESECKE vs son mari. Cette affaire ayant été soumise ... il est ordonné, adjugé et décrété que la communauté d'acquêts et de gains existant entre la demanderesse et le défendeur ... dissoute ... qu'un jugement de séparation de biens soit enregistré en faveur de la demanderesse contre le défendeur avec frais.

Jugement rendu le 5 octobre 1861—Jugement signé le 30 octobre 1861.

(Signé) J. W. PRICE, juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et apposé le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nlle-Orléans, ce 30 octobre de l'année de Notre-Seigneur, 1861.

31 oct—9 19 29 G. LUMINAIS, Député greff.

ÉTAT de la Louisiane—Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Je certifie que le 9 avril 1861, jugement a été enregistré dans cette Cour, dans le procès de MARIANNE RAOU, épouse de Bertrand Bunet, vs son mari, dans les termes et chiffres suivants. ... Cette affaire ayant été soumise ... défaut sur les témoignages pris au bureau du greffier ... avec M. A. F. Stael, ... à la demande et sur la nomination de la Cour, et la Cour considérant que la loi et les preuves sont en faveur de la demanderesse, Marianne Raou, ... il est ordonné et adjugé que le jugement ... soit maintenant confirmé, qu'il y ait jugement décrétant une dissolution de la communauté d'acquêts et de gains existant entre Marianne Raou et son mari, Bertrand Bunet, ... avec les frais du procès.

Signé le 12 avril 1861. R. K. HOWELL, juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 13 avril de l'année de Notre Seigneur 1861.

16 oct—4,9 nov A. J. VILLERE, Dép-Greffier.

Conducteurs de chevaux d'artillerie et musiciens.

ON DEMANDE immédiatement pour l'Artillerie de la Pointe-Coupée 75 conducteurs.

$21 par mois seront payés pour de bons conducteurs. On demande aussi un BRASS BAND de ... instruments.

S'adresser chez HEBBARD & CO, Nos 164 et 166, rue du Canal. F. F. DREUX, ... de l'Artillerie de la Pointe-Coupée. 8nov—

... DE RÉCOMPENSE.

... Henry Harris ... [illegible]